



Le mot du maire

Il y a deux mois, une éternité, le lendemain du premier tour des élections les pouvoirs publics ont décidé de confiner la population. La période que nous venons de passer est totalement inédite. Elle nous a tous pris de court et il a fallu le décompte quotidien du nombre de morts dans les hôpitaux, puis dans les centres médicosociaux pour que petit à petit nous réalisions la sévérité de la crise sanitaire que nous traversons. Bien que nous vivions dans une région plutôt épargnée par l'épidémie, les directives gouvernementales ont été suivies et pour la commune de Saint-Privat-en-Périgord, nous avons tenu à garder un service minimum, avec le maintien au travail des équipes administratives et techniques dans le respect des consignes sanitaires. Un service de solidarité a été mis en place pour que les personnes qui n'étaient pas en mesure de faire les courses de première nécessité puissent quand même être ravitaillées et je remercie ceux qui s'en sont occupés.

Lundi 11 mai, nous allons entrer dans une phase de déconfinement progressif. Ce ne sera certainement pas le retour à la vie d'avant puisque si l'épidémie recule, le virus circule toujours et puisqu' aucun traitement ni vaccin à ce jour n'a été trouvé, rien ne nous permet d'affirmer qu'il a perdu de sa vigueur. Une reprise de l'épidémie est possible et même redoutée. Nous savons désormais que les gestes « barrières », que tout le monde connaît désormais, sont les seules actions efficaces pour combattre cette épidémie. Si chacun d'entre nous respecte les distances entre personnes et porte un masque dans les lieux publics et les commerces, on pourra alors reprendre nos activités sans crainte d'une deuxième vague.

J'ai demandé à des personnes bénévoles de confectionner des masques avec les composants fournis par le département et je les en remercie car grâce à elles nous pourrons démarrer la semaine prochaine avec un stock de 900 masques disponibles en mairie pour ceux

qui n'en disposent pas déjà. Une distribution sera organisée chez les personnes ne pouvant pas se déplacer.

La vie communale va désormais reprendre.

Les mairies et les agences postales rouvriront aux jours et horaires d'ouverture habituels.

L'école sera prête à accueillir des élèves dès le mardi 18 au matin sur la base du volontariat, je travaille avec le président de la communauté de commune pour que les conditions d'accueil soient optimum.

Les bibliothèques municipales ouvriront également progressivement, la permanence de celle de Saint-Antoine sera assurée dès lundi 11 après-midi.

Les travaux en cours reprendront également et le crépissage de l'ancienne école de Saint-Antoine-Cumond devrait être achevé fin mai.

Le dossier de projet de création d'une nouvelle boulangerie à Saint-Antoine progresse et je souhaite que les modalités financières et techniques soient arrêtées pour début juillet.

Enfin, la nouvelle équipe municipale devrait être installée à la fin du mois, ce qui nous permettrait de voter un budget bientôt. Nous attendons les directives préfectorales pour organiser le premier conseil.

Je sais que la période estivale qui s'approche ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices en particulier pour ceux qui travaillent dans les activités de tourisme et il y en a dans notre commune. Je souhaite que cette période difficile s'achève rapidement, cela peut dépendre de nous en partie et je souhaite à tous de garder bon moral.

En bref

Dossiers catastrophes naturelles

Les 24 dossiers de classement en catastrophe naturelle ont été transmis à la Préfecture en avril. Ces dossiers portent sur des fissures apparues sur des maisons au cours de l'année dernière. La Préfecture nous a informés de la transmission au ministère de l'Intérieur pour un traitement rapide.

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire à Saint-Privat-en-Périgord aura lieu le lundi 18 mai. Les familles ont été contactées et la rentrée se fera sur la base du volontariat. Les aménagements extérieurs sont réalisés par les agents communaux afin de différencier les entrées et les sorties d'école. Le nettoyage de la salle de classe est organisé par la communauté de commune et les repas seront fournis par le collège. Les salles de classe étant suffisamment grandes le respect des distances entre élèves ne pose pas de difficulté.

Ouvertures des mairies et agences postales

Des lundi 11 mai, les mairies et agences postales reprendront leurs horaires habituels. Cependant les gestes barrières devront être scrupuleusement respectés et le port du masque très conseillé pour la protection de nos agents.

Quelques masques en mairie

Les masques sont maintenant disponibles dans les commerces, mais la mairie a un stock de 900 masques « grand public » à la disposition de la population. Une distribution sera faite au profit des personnes ne pouvant pas se déplacer.

Les travaux se poursuivent...

Les travaux de crépissage de l'ancienne école de Saint-Antoine reprendront le 18 mai. Après quelques soucis techniques de l'entreprise en charge de ces travaux, la météo défavorable cet hiver et la période de confinement, ces travaux ont pris beaucoup de retard et pourront être achevés à la fin du mois

Concernant le projet de création d'une boulangerie en lieu et place des ateliers municipaux à Saint-Antoine, le dossier de demande de subvention a été transmis et nous devrions pouvoir boucler son

financement dès cet été. Il sera alors fait un appel d'offres aux entreprises à l'automne et les travaux pourront démarrer au quatrième trimestre.

La réfection et l'entretien des chemins ruraux mis entre parenthèses pendant la période de confinement vont reprendre

Réunion du conseil d'installation des nouveaux élus

Le Premier Ministre a déclaré souhaiter que les conseils d'installation des nouveaux élus aient lieu le plus rapidement possible après le 11 mai après avis du conseil scientifique. Cela permettra d'élire le maire et les adjoints et très rapidement de voter le budget 2020 ; les nouveaux conseillers pourront alors entreprendre de nouveaux projets.

Préemption à Saint-Privat-des Prés

Le Maire a fait jouer son droit de préemption afin d'acquérir une maison attenante à la nouvelle placette rue du lavoir. Un projet de logement communal permettra d'accueillir une nouvelle famille et des futures élèves de l'école primaire.

Une cérémonie du 8 mai à minima

Honorer la mémoire de nos morts pour la France reste un devoir mais il a fallu s'adapter à la période de confinement. Une seule cérémonie au monument aux morts de Saint-Privat-des-Prés a eu lieu avec un dépôt de gerbe du Maire Pascale Roussie-Nadal en présence d'un seul porte drapeau. Les deux autres monuments aux morts de la commune ont été pavoisés et fleuris par les agents techniques.

